

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 1^{er} février 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

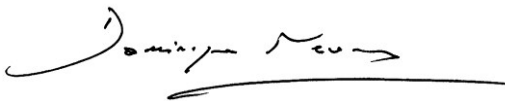
Re: Dossier RDÉ R-4076-2018. Cause tarifaire 2019-2020 d'Énergir, Phase 1.
Planification d'audience par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) en Phase 2.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) en planification de l'audience du 4 février 2019 en Phase 1 :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Témoignage oral de Monsieur Jacques Fontaine sur son rapport C-SÉ-AQLPA-0007. Durée prévue : 20 minutes. Notez toutefois que la section relative aux pièces des programmes et mesures en transition, innovation et efficacité énergétiques sera en partie présentée en plaidoirie.
- **Contre-interrogatoire d'Énergir** : Durée prévue de 15-20 minutes au panel 1 (Allègement réglementaire) et de 30 minutes au panel 2 (Pièces des programmes et mesures en transition, innovation et efficacité énergétiques). Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Contre-interrogatoire des intervenants** : Durée prévue de 5-10 minutes quant à tout autre intervenant présentant une preuve. Le tout, sous réserve d'ajustement après connaissance de la preuve orale.
- **Argumentation** : Durée prévue de 40 minutes. Plaidoirie orale accompagnée d'un plan d'argumentation.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consoeur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le SDÉ de la Régie.